

Association Romande de Kitesurf – KA

PV de l'Assemblée Générale 2018 – 29.01.2019



Membres du comité présents:

Thierry Langenberger (TL)
Patrick Tharin (PT)
Marc Vessaz (MV)
Fabrice Consenti (FC)
Bertrand Du Bois (DB)

Membres du comité excusés:

Daniela Grenacher (DG), Renaud Marchat (RM)

Membres excusés:

Damaris Bourgeois, Ludovic Deluz, Mathieu Burri, Thomas Dénervaud, Emmanuel Dufour, Daniele Costantini, Serge Schnegg, Roelof Hoekstra, Yann Fischer, Thierry Gasser, Cédric Vonlanthen, Yoan Waeber, Michel Hinni, Gilles Lemasson, Olivier Jeanfavre, Raphael Heinzer, Constantin Soutter, Véronique Langenberger, Séverin Jeanneret

Membres actifs présents :

Selon liste annexée : 35 personnes

Rapporteur: DB

Début de l'AG à 19H00

Ordre du jour:

- Intro
- Évolution du nombre de membres (TL)
- Devenir de l'assurance (TL)
 - Nouveaux tarifs
 - Soucis à propos de la Casco et pistes/solutions...
 - Bilan des sinistres : assurances@kitesurf.ch
- Bilan Yvonand (TL/MV)
- Proposition de collaboration avec la Police de Genève (TL)
- Nouvelles du canton de VD (TL)

- Des news de Beauduc (TL)
- Nouvelles des Cogito (PT/TL)
- Compta (PT)
- Élection d'un nouveau membre Daniela (TL)
- Réélection du comité
- Divers
- Questions, débat, idées. 30minutes
- Clôture de l'assemblée

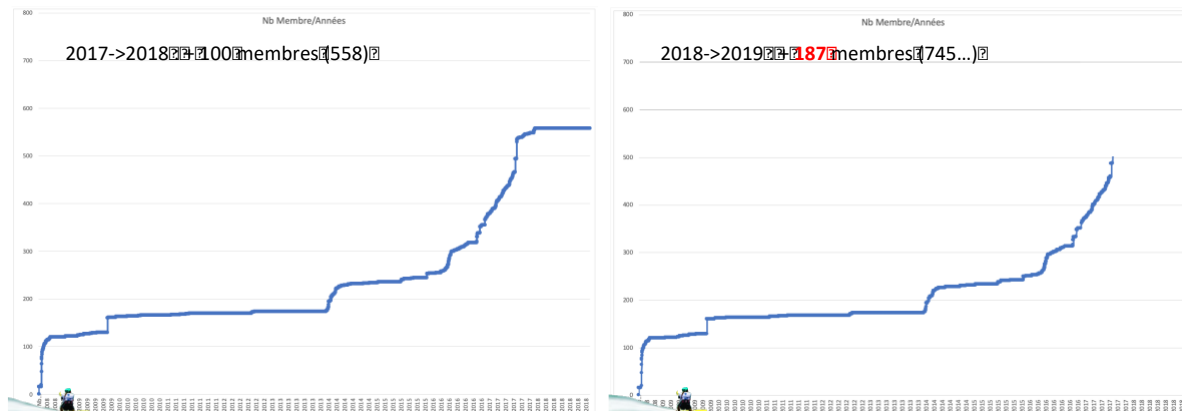
Intro (TL)

TL souhaite la bienvenue à chacun.

Le kitesurf sera sport olympique en 2024 à Marseille.

- Discipline mixte
- 1 planche de série
- 1 foil de série
- 4 ailes entre 5m2 et 21m2
- Parcours Bananes

Évolution du nombre de membres (TL)



Lors de la dernière AG TL annonçait une augmentation de 100 membres en une année. Même si on trouvait cela exceptionnel, cette année nous sommes fiers de vous annoncer une augmentation de 33% de membres (187) pour un total de 745. Principale explication à cette augmentation : l'assurance. Mais aussi dans une moindre mesure, les membres des clubs partenaires.

Pour rappel les clubs partenaires sont intégrés gratuitement à la KA, car nous considérons jusqu'ici que leur cotisation à leur club est déjà destinée au kitesurf.

Devenir de l'assurance (TL)

Notre assureur nous propose une RC Suisse, une RC Monde et une casco Monde. TL nous rappelle pourquoi on a augmenté les cotisations: il s'agissait de faciliter le travail du caissier, en permettant une discrimination des options de cotisation en fonction des montants payés.

L'augmentation n'est pas une augmentation de tarif du montant perçu par l'assureur, mais uniquement une manœuvre interne à l'association.

Couverture	Membre-club 0.-	Membre junior 10.-	Membre adulte 20.-
RC-CH (11.-)	11.-	21.-	31.-
RC-Monde (22.-)	22.-	32.-	42.-
<u>Casco seule</u>	25.-	35.-	45.-
RC-CH + <u>Casco</u>	36.-	46.-	56.-
RC-M + <u>Casco</u>	47.-	57.-	67.-

TL nous présente ensuite le bilan des sinistres pour 2017 et 2018.

2017	10969,00	CHF
Total des cas VOLS		CHF
Total des RC	2244,00	CHF
Assuré RC Monde + Casco	147,00	membres
Casco	4,00	membres
	151,00	membres
Rentrées Helvetia	3775	CHF
BILAN/membres	57,78	CHF
BILAN	4950,00	CHF
2018	12053,40	CHF
Total des cas VOLS	4773,75	CHF
Total des RC	1974,00	CHF
Total de Casco monde	18922,40	CHF
Assuré RC Monde + Casco	232,00	membres
Casco	26,00	membres
	258,00	membres
Rentrées Helvetia	6450	CHF
BILAN/membres	39,07	CHF
BILAN	3629,40	CHF
	23022,40	

En rouge la perte nette pour notre partenaire assureur. Nous sommes évidemment conscients du risque de rupture de contrat de la part de l'Helvetia et nous avons pris les devants en les contactant.

Nous avons abordé différentes solutions.

- Augmentation de franchise
- Augmentation du prix
- Diminution des prestations
- Arrêt de la couverture à neuf
- Exclusion de certains risques notamment les foils

Pour l'instant l'Helvetia continue le contrat tel que nous l'avons signé. De notre côté, nous allons mettre en place un filtrage par le comité: les cas devront être annoncés à **assurances@kitesurf.ch**

Notre site internet sera modifié dans ce sens.

Le but de filtrer les cas est de proposer des solutions alternatives aux membres, plutôt que de raire remplacer systématiquement par du neuf. Le but est bien sûr de pérenniser le contrat d'assurance.

Bilan Yvonand(TL/MV)

MV nous explique l'historique des changements sur la plage d'Yvonand. Une question d'un membre provoque un rappel des lois.



TL: Nous travaillons depuis 2008 avec la commune d'Yvonand pour obtenir l'autorisation d'ouvrir la plage pendant la période de fermeture estivale.

La plage est sous la responsabilité du camping pendant la période d'ouverture de ce dernier de fin mars à fin septembre.

La zone baigneur est une concession de la commune au canton. Elle comporte deux zones et la zone de gauche est théoriquement ouverte pendant l'été, donc toute la zone est interdite à la navigation.

La R-kite (réglementation kite du canton de Vaud) interdit la navigation en kitesurf à moins de 100m des ports. Nous sommes en tractation pour faire modifier ce point et établir certaines zones où la navigation serait autorisée SOUS LE VENT des ports. Mais cette notion de sous le vent est délicate à inscrire dans une loi.

Ce point de la R-kite rend la plage du port à Yvonand interdite au kitesurf depuis de nombreuses années (par le **canton**), mais des événements de 2016 ont conduit à sa fermeture par la **commune**. Nous n'avons donc pas réagi lors de cette pseudo-nouvelle fermeture.

Par contre nous avons travaillé pour obtenir l'ouverture de la plage d'Yvonand au moins en partie, car la nouvelle loi sur la navigation intérieure autorise le kitesurf et que les cantons qui sont souverains sur leurs eaux navigables "peuvent restreindre l'accès aux eaux navigables à des couloirs d'entrée/sortie". On a donc

joué sur cette loi pour demander au canton de Vaud une ouverture dans la zone baigneur de la plage des Pins également pendant l'été.

Petit rappel il est également interdit de naviguer à moins de 200 mètres des débarcadères.

MV: Le premier balisage ne faisait que séparer la plage en deux zones. À gauche pour le kitesurf, à droite interdite au kitesurf. Nous avons mis en place ce balisage et poussé un peu l'ouverture avant l'autorisation du canton pour montrer que c'était faisable.

Petit à petit le comité a fait évoluer son balisage et obtenu une autorisation officielle en automne 2017.

- Le premier balisage...! Simple séparation en baigneur et Kitesurf.



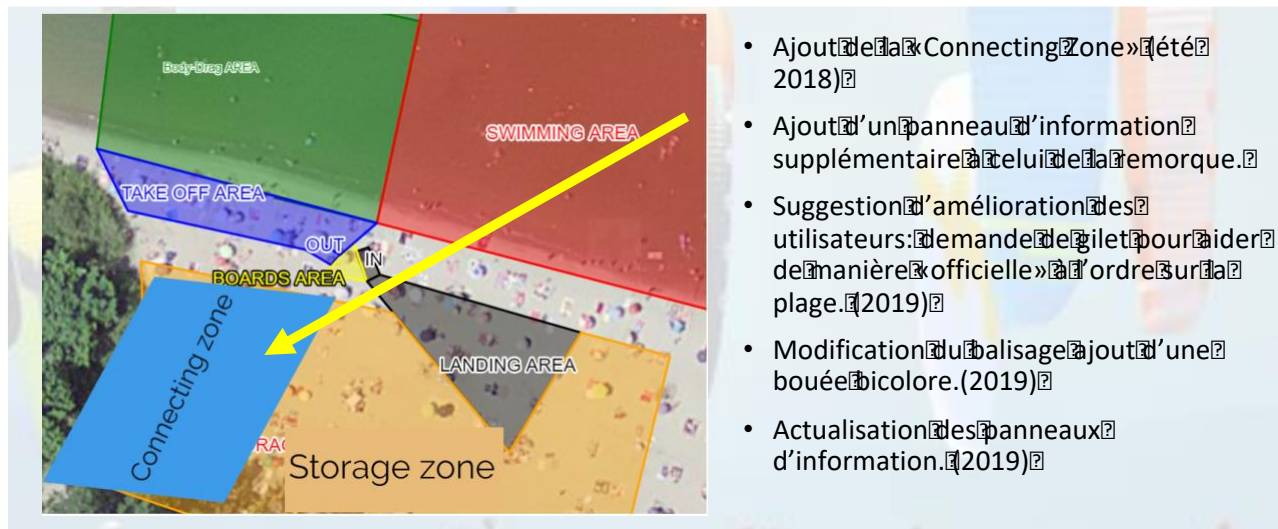
- Une première! Cohabitation entre baigneurs et kiteurs sur la même plage...! (Eté 2017)



Au cours de l'année 2018, nous avons fait évoluer le balisage avec un concept de zones.

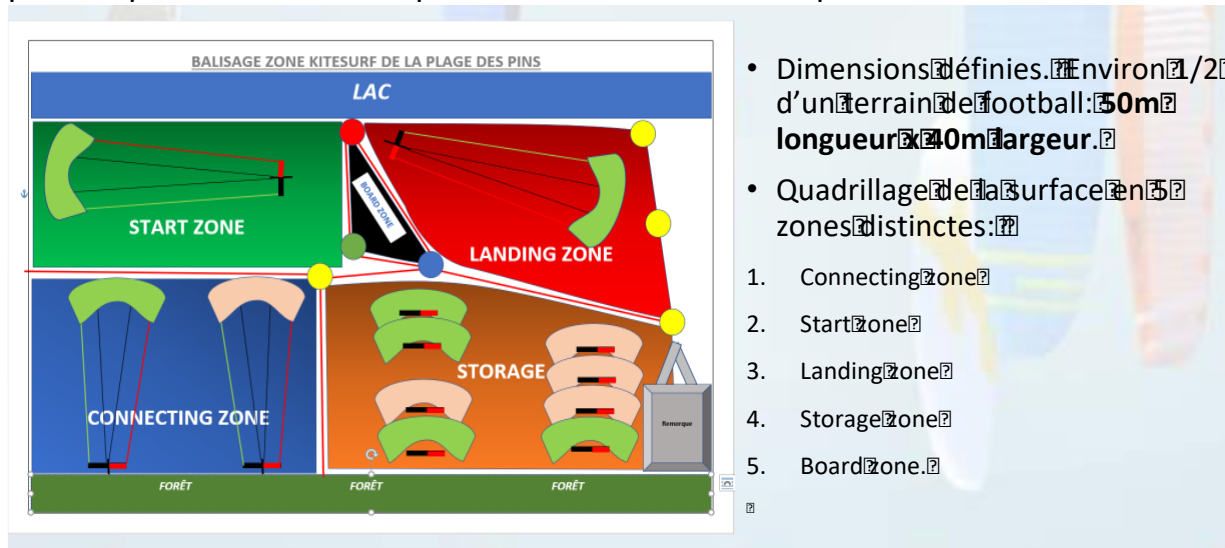
- Zone de décollage
- Zone d'atterrissage
- Zone de stockage
- Parking zone pour les planches

Puis en cours d'année nous avons ajouté une **zone de connexion** qui a complètement changé la dynamique sur la plage. Permettant un roulement idéal en évitant les périodes d'attente sur un kitesurfeur qui peine à démêler ses lignes et fait divers essais avant de les avoir claires.



Ce concept a permis d'arriver à une idée de standardisation pour les proposer à d'autres clubs/plages. Nous imaginons qu'il pourrait être ainsi exporté à Portalban ou au Vengeron, bref dans tous les spots où on peut s'attendre à une grosse activité.

Cette standardisation permettrait ainsi à n'importe quel club de pouvoir mettre en place rapidement ce concept sans les tâtonnements que nous avons fait.





Matériel nécessaire pour la mise en place d'un balisage:

- 7-8 bouées: 1 bicolore, 1 rouge, 1 verte, 5 jaunes.
- 2 bâches ou panneaux d'information
- 1 support pour panneau d'information.
- env. 170m de corde
- 2 Gilets Kite Marshall
- 1 Remorque ou stockage. 2m3
- Pompe pour gonfler les bouées.
- Montant d'investissement total env. 2500.- CHF

TL nous montre une vidéo time-lapse prise sur 8 jours de bise en juin 2018 avec 1734 décollages.

Cette vidéo prouve

- 1) que notre activité n'est pas réservée à quelques allumés
- 2) qu'une bonne gestion permet la cohabitation sur la plage
- 3) qu'un balisage bien fait permet de n'avoir AUCUN débordement...

C'est notre responsabilité à tous de faire respecter les pour que ça continue de fonctionner. Le balisage sera mis en place dès qu'il y a une probabilité de vent.

Pour répondre à une question d'un membre, TL et MV parlent de la définition de la zone baigneur et que l'unique solution pour la traverser est de créer en partenariat avec les autorités pour créer un chenal. La zone baigneur étant une concession attribuée à une commune par le canton, deux niveaux d'autorité sont à approcher pour l'obtenir.

TL nous explique l'historique du spot de Préverenges. Pour faire court, les autorités ont refusé qu'on mette en place un ensemble de panneau et de règles de spot, car elles avaient peur d'un effet d'annonce dans un contexte de relation déjà difficile entre le voisinage de la plage et les usagers. Pour ce qui est de l'île aux Oiseaux un balisage officiel devrait être mis en place, mais c'est un gros chantier notamment en raison de la profondeur des eaux à 300m de distance de l'île.

Explication également du spot de Concise : il y a 3 niveaux de problèmes, d'abord le spot est à moins de 100m du port, ensuite il y a une zone baigneur et en plus les

défenseurs de l'avifaune ont un projet de réserve naturelle (active quand la rive sud du lac est gelée). Il faut donc d'abord modifier la R-Kite (cf plus haut) puis créer un chenal dans la zone baigneur et enfin trouver un terrain d'entente avec des défenseurs de l'avifaune.

Sur le canton de Vaud et Fribourg, on a obtenu des bouées pour délimiter les zones non navigables. Ainsi on peut se rendre compte qu'une zone est interdite même lorsque l'on vient du large. En effet en raison de la discrimination des kitesurfeurs qui sont interdit de naviguer dans les OROEM même sans bouées, nous sommes à risque de pénétrer une zone interdite sans nous en rendre compte. Cet aspect nous paraît injuste et notre argument a été entendu sur Fribourg et Vaud. Il a d'ailleurs également été retenu par nos partenaires suisses allemands du Kitesurf Club Schweiz.

En cas de velléité des défenseurs de l'avifaune de faire fermer une zone, nous avons obtenu qu'elle soit matérialisée par des bouées. Or, seules les bouées jaunes existent dans cette fonction et elles impactent tous les usagers. Il y a fort à parier que les autres utilisateurs du lac ne se laissent pas faire et que les bouées ne soient finalement pas posées. Allaman, St Prex et Préverenges ont été réglés de cette manière. Lors des discussions on a dit aux autorités qu'on était d'accord que des zones d'interdiction soient créés, mais AVEC des bouées. Avec la présence de ports dans ces 3 sites, cela s'est révélé mission impossible et le sujet a été clos.

Message important à tous : "évittez de vous approcher de l'île aux oiseaux"

Fred Contat nous transmet les problèmes de saturation de la plage des Pins à certaines heures. La zone pourrait s'élargir en cas de temps gris du 30 mars au 24 septembre. MV répond au nom du comité que même s'il y a qu'un seul baigneur, il a le droit d'être là. Par contre on pourrait sans autre agrandir la limite côté camping de 10 mètres, s'il le faut. On a nous remonté que les locaux d'Yvonand revivent et reviennent naviguer sur leur spot depuis la nouvelle réglementation.

Des gilets "Beach Marshall" seront dans la remorque et à disposition de tout un chacun pour faire la « police » et représenter l'autorité sur la plage.

Deux bénévoles d'Yvonand donnent un coup de main. Il faut savoir que cela prend deux fois 20 minutes pour mettre en place et tout ranger.

Proposition de collaboration avec la Police de Genève (TL)

Projet de la police: Mise en place d'un réseau pour 2019, entre tous les acteurs du Kitesurf, association, écoles, clubs, pratiquants et la police.

Problèmes rencontrés:

- Demandes d'intervention de sauvetage de plus en plus fréquente pour des kitesurfs en difficulté
- Demande d'intervention par des observateurs néophytes
- Problèmes liés à l'utilisation de la plateforme du KFCG
- Plage d'Hermance

Rôle de la police: intervention, mais également sauvetage.

Zone d'intervention: Hermance et Petit Lac.

1re étape: Rencontre organisée par la police avec les acteurs cités ci-dessus d'ici la fin de l'année 2018 pour préparer la saison 2019.

Marc, navigateur genevois nous rapporte sa crainte de voir un système trop rigide réguler la navigation au Vengeron. De plus, il est réticent à la création d'un club, car il craint qu'en cas de problème le club soit tenu pour responsable. TL répond qu'au contraire la régulation est le seul moyen pour rassurer les autorités et donner une chance au maintien des spots où la proximité avec les autres usagers présente un risque.

Enfin, Marc soulève la cohabitation à risques entre le club de plongeurs et les foileurs. Ces derniers représentent une menace aux yeux des plongeurs (et pour leurs membres...)

Les autorités savent que l'on existe, mais nous recherchons des Genevois qui pourraient nous représenter. On a déjà un partenariat avec Technosurf. Le KFCG est un club affilié de la KA. Leurs membres comme ceux des autres clubs affiliés ne paient pas de coti, mais peuvent bénéficier de l'assurance.

Nouvelles du canton de Vaud (TL/MV)

C'est en cours et on a de bons contacts. On attend une finalisation de la nouvelle R-Kite en 2019.

Des news de Beauduc (TL)

Extrait du compte-rendu des membres du Club Kitesurf Camargue CKC.

21.12.18: réunion de l'ensemble des acteurs et décisionnaires: La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), Le Parc, Le Conservatoire du Littoral, Le CKC venu en force avec 5 membres, 2 moniteurs de Kite et 1 pêcheur.

Retour sur le projet initial du CKC de bande parallèle à la mer sur 1,5 à 2 km sur la plage de la Comtesse. -> **tout simplement non négociable et irréalisable.**

Recentrage des débats sur la fameuse « **aire de régulation bis** » obtenue lors de la réunion du 07/11/2018.

Cette aire, délimitée naturellement par une dune s'étendra des tamaris (à la gauche du sentier en bois permettant l'accès à la plage) à la grande barrière de dunes sur la droite (environ à 400 m).

Si nous n'avons pas pu négocier la largeur de cette zone (délimitation naturelle), nous avons obtenu qu'elle commence à environ 200m de la plage jusqu'au parking actuel. L'accès se fera par l'ancien gabarit, élargit pour l'occasion.

Cette zone ne pourra PAS être réservée qu'aux kiteurs.

Nous avons obtenu de la DDTM que **la signalétique de la zone soit orientée Kite** de manière à ce que les différents usagers comprennent que la priorité revient aux kiteurs en cas de conflit.

La zone permettra **uniquement le bivouac** et devrait donc décourager les usagers vacanciers qui ne pourront installer leur campement qu'uniquement sur le parking actuel

Accord d'accompagnement de la DDTM concernant **la gestion de la nouvelle zone** pour au moins 2 ans. Le CKC pourra remonter les infractions à ces règles de stationnement (que ce soit nos membres ou tout autre usager qui pourront remonter les témoignages avec photos via notre mail) et demander une intervention sur site des autorités compétentes.

Accord de principe d'une **ouverture à l'année.**

La DDTM s'engage à ce que les différentes zones (baignade, tampon et kite) soient matérialisées de manière officielle.

La DTM a des budgets pour attaquer les travaux de piquetage (entreprise de travaux publics + piquets restants de l'aménagement de la plage de Piemanson) dès le 1^{er} trimestre 2019.

L'ouverture de la zone devrait être effective dès la saison 2019.

Nous allons également nous rapprocher de la FFVL et de la FFV pour la signalétique Kite de la zone.



Nouvelles de Cogito (PT/TL)

Nous avons maintenant une année de recul. Cogito a permis:

- une gestion facilitée
- une facturation pro
- un espace-membre

Par contre, nous avons encore trop de travail manuel en relation avec la création des attestations d'assurance. Il faut:

- Extraire les données vers un fichier Excel
- Les travailler
- Faire tourner une application pour générer l'attestation
- Glisser-déposer l'attestation dans l'espace-membre du bon membre...
- Envoyer le fichier à l'assureur

Même si cela peut être fait en quelques minutes, multiplier par bientôt 300 membres assurés, cela représente trop de temps et surtout trop de risque d'erreurs.

Le développeur est très réactif et nous avons de bons contacts avec lui. Une demande sera faite afin d'automatiser la production des attestations d'assurance.
Coût : environ 1'000 francs.

Rapport du caissier (PT)

<u>Kitesurfer Association - Exercice 2018</u>			
Espèces en caisse	CHF 44.70		
Compte postal	CHF 26 792.03		
Cash total au 31 décembre 2018	CHF 26 836.73		
Assurances à payer	-CHF 16 661.00		
Fortune au 31 décembre 2018	CHF 10 175.73		
Fortune au 31 décembre 2017	CHF 1 971.33		
Augmentation de fortune	CHF 8 204.40		
<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Cotisations encaissées	CHF 8 730.00	Charges financières (CCP)	CHF 150.66
Ristournes cotisations (parainages)	-CHF 160.00	Charges informatiques	CHF 1 164.80
Publicité	CHF 1 500.00	Charges diverses (AG, comités)	CHF 795.00
Gains sur assurances 2019	CHF 240.00	Achat de matériel	CHF 415.34
Dons de soutien (solde KCY 1236.20)	CHF 1 420.20	Soutien à Maxime Chabloz	CHF 1 000.00
	CHF 11 730.20		CHF 3 525.80
Bénéfice	CHF 8 204.40		

Année record, voici en quelques phrases le résumé.

Recette sur la publicité : 1500 francs.

Gros don de l'ancien club d'Yvonand (KFCY) : 1200 francs.

Moins de dépenses que prévu.

Augmentation des charges: la Poste.

Don pour Maxime Chabloz : 1000 francs.

Comptes vérifiés par Olivier Jeanfavre qui est absent aujourd'hui.

Les comptes sont acceptés par applaudissements.

Élection d'un nouveau membre au comité Daniela (DG/TL)

Daniela a rejoint le comité. Elle est absente ce soir, car elle est en déplacement professionnel en Chine.

Réélection du comité

Le comité se représente. Le comité est réélu à l'unanimité.

Si quelqu'un veut rejoindre le comité, c'est volontiers. Avis aux amateurs !
Barbara Wallner est mentionnée, mais elle prendra contact avec le comité plus tard.

Divers

Station météo YvBeach: <http://www.yvbeach.com/yvmeteo.htm>

À Yvonand, il y a une balise météo privée qui coûte environ 1000 francs par an à son propriétaire. Il a demandé une aide financière à la KA. Le comité lui a accordé 500 francs par an.

Si vous les membres, bénéficiant de cette balise, voulez faire un don pour l'entretien de cet outil, n'hésitez pas envoyez vos dons à l'adresse:

Thomas Boegli tom@yvbeach.com
IBAN CH80 8047 2000 0032 2393 3
Banque Raiffeisen d'Yvonand
Bénéficiaire : Thomas Boegli

Partenariat avec la SKA (TL)

Swiss Sailing est l'association faitière de la voile en Suisse.

Pour faire des compétitions de voile en Suisse, il faut avoir une licence auprès de Swiss Sailing (anciennement USY-Union Suisse du Yachting). Jusqu'à présent, notre association n'a jamais voulu s'y affilier, car la cotisation aurait été de 80 francs de plus par membre.

L'association faitière du kitesurf en Suisse est la SKA (Swiss Kite Association - <http://www.kitesailingworld.ch/>). Ils sont surtout orientés kitesnow et buggy. La

SKA est membre de Swiss Sailing. Notre pendant suisse allemand, le Kitesurf Club Schweiz, anciennement Kitegenossen est membre de la SKA, en temps qu'association.

Le comité actuel de la SKA jette l'éponge. Le comité du Kitesurfclub Suisse va reprendre la direction de la SKA et demande un représentant de la KA au comité de ce nouveau comité. MV parfait bilingue va prendre ce poste.

Le comité de l'Association Romande de Kitesurf évalue l'intérêt d'un partenariat avec la SKA. Ne s'affiliant à la SKA en temps qu'association, on deviendrait membre de Swiss Sailing par effet ricochet. Coût de l'opération: probablement de l'ordre de 1000 francs.

Alain Leier, membre de l'assemblée générale évoque les raisons de la gratuité des cotisations des membres-club à la KA. La question également motivée par cette nouvelle question de la licence Swiss Sailing qui serait alors offerte à des membres de club partenaire ne payant pas de cotisation chez nous alors qu'on leur financerait une licence que leur propre club leur vend déjà au prix fort.

On pourrait demander aux clubs affiliés une participation. Il faut aussi voir comment les clubs en question pourraient ne pas faire payer la licence à leur membre puisque nous la leur offririons déjà... C'est à réfléchir...

Indoor Kite Club Lausanne (IKCL)

Sébastien Jacquat nous parle de l'IKCL. Les entraînements ont lieu tous les lundis soir à 20h00 à la salle des Charpentiers à Morges. La cotisation annuelle est de 20 francs plus la location de la salle par séance : prix très modeste.

Apéro du kitesurfer

Sébastien enchaîne avec l'Apéro du kitesurf qui a lieu tous les premiers mercredis du mois dans un bar de Lausanne. Flyers à disposition.

Pour les renseignements, rejoignez la page Facebook d'Apéro du Kitesurfer

Questions, débat, idées. 30 minutes

Alain Leiser parle des problèmes liés aux plastiques et du besoin de s'organiser pour le nettoyage des plages.

Des opérations «plage propre» sont organisées à Yvonand et au Coulet. On y participe et on communique ce fait aux autorités et aux défenseurs de l'avifaune.

Clôture de l'assemblée

Clôture de l'AG à 20 h 35.

Pour le comité

Bertrand Du Bois